

**Procès-verbal de la réunion du Conseil d'école n° 2  
en date du 12/03/2018**

Education Nationale	Parents d'élèves	Commune
<p><u>Présents :</u> Directeur/ Directrice: Madame FLETCHER</p> <p>Enseignants : Madame DAVIDOVSKI,</p> <p><u>Absent(s) excusé(s) :</u> Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale, Madame BLINEAU (PE), les membres du RASED , D.D.E.N</p>	<p><u>Présents :</u> Madame DESROUSSEAUX Madame LAIFAQUI-LECOMTE Madame CHARPENTIER Madame KUSSENER</p> <p><u>Absent(s) excusé(s) :</u></p>	<p><u>Présents :</u> Monsieur JEAN, Maire de la commune. Monsieur LOISEL, Conseiller municipal.</p> <p><u>Absent(s) excusé(s) :</u></p>

Désignation du secrétaire de séance : **Mme Davidovski**

Début du conseil : **19h00**

## Fonctionnement du Conseil d'école

### Approbation du procès-verbal du Conseil d'école du 07/11/2017.

Les membres du conseil approuvent le procès-verbal du premier conseil d'école de l'année scolaire 2017/2018 qui s'est tenu le 07/11/2017. Mme Fletcher demande si la diffusion du procès-verbal du premier conseil d'école était satisfaisante (diffusion par mail et via le site internet de la mairie, en complément d'un mot dans le cahier de liaison de chaque élève pour les parents désireux de consulter une version papier) ; les représentants des parents d'élèves disent ne pas avoir de retour des parents, stipulant par conséquent la satisfaction générale.

## Vie de l'école

### 1) Bilan des actions pédagogiques menées au premier semestre 2017/2018

Cérémonie du 11 novembre 2017 : ce rassemblement s'est déroulé autour du monument aux morts de Goupillières. Étaient présents Madame la Députée de la 12<sup>ème</sup> circonscription des Yvelines, Madame GRANJUS Florence, Monsieur le Maire de Goupillières, des conseillers municipaux, le représentant des anciens combattants ainsi que des citoyens de Goupillières. Les élèves de l'école ont chanté la Marseillaise et ont accompagné le cortège et le porte-drapeau jusqu'au cimetière où des gerbes ont été déposées. Moins d'élèves étaient présents cette année en raison des intempéries.

Photographie scolaire : Satisfaits du travail de Monsieur Laurent MOLLARD, nous avons de nouveau fait appel à lui pour la photographie scolaire, qui a eu lieu à l'école le 22/11/2017. La vente des photos a permis de récolter 282 € au profit de la coopérative scolaire. Les parents demandent s'il serait possible de faire la photo à la rentrée au mois de septembre, pour bénéficier d'une météo plus clémente. Madame Fletcher souligne qu'il faudra dans ce cas faire la demande dès le mois de juin car le photographe est très sollicité au mois de septembre. Les représentants de parents proposent de faire 2 dates (une pour les photos

individuelles et une pour la photo de classe) afin de récolter davantage d'argent pour la coopérative ; il faut voir avec le photographe s'il est possible de se déplacer deux fois pour un petit effectif d'élèves. Attention à ne pas faire l'appel de dons pour la coopérative en même temps pour ne pas trop charger les familles.

Marché de Noël : il s'est tenu le 20/12/2017. A cette occasion, les élèves de l'école ont fabriqué plusieurs objets qui ont été vendus au profit de la coopérative. Cette action a permis de récolter 378€ (soit 42% de moins que l'an dernier). Madame Fletcher fait remarquer que cette somme est moins importante que celle récoltée l'année précédente et suggère de communiquer davantage sur l'événement pour que l'ensemble des habitants du village soient informés et puissent contribuer à ce marché. M. le Maire informe qu'une douzaine de familles ne sont pas venues à l'arbre de Noël chercher leur cadeau. Mme Fletcher dit que la production d'objets prend beaucoup de temps en classe, et qu'on ne peut pas se permettre de passer encore plus de temps à la préparation du marché de Noël. Il y a peu de familles de Goupillières présentes au marché de Noël, en dehors des parents d'élèves malgré le fait que l'information soit diffusée dans toutes les boîtes aux lettres. Il est également suggéré par une maman de réaliser un buffet salé/ sucré préparé par les enfants. L'idée est à réfléchir pour l'année prochaine.

## **2) Rencontres avec les parents d'élèves**

Les livrets du premier semestre ont été remis aux parents d'élèves en main propres lors de rendez-vous individuels organisés la dernière semaine du mois de janvier. Tous les parents ont pu rencontrer les enseignantes. Une maman fait remarquer que les rendez-vous de 10 minutes sont trop courts et souhaiterait avoir des bilans plus souvent dans l'année. Les enseignantes proposent d'allonger le temps de rencontre à 15 minutes et rappellent que les familles ne doivent pas hésiter à prendre des rendez-vous avec les enseignantes en les sollicitant via le cahier de liaison quand le besoin s'en fait sentir.

Par ailleurs, des matinées portes-ouvertes ont été proposées aux parents la première semaine du mois de février. Plusieurs parents ont pu se libérer et assister à une séance d'enseignement dans la classe. En raison des intempéries et des épisodes neigeux qui ont eu lieu cette même semaine, des rendez-vous n'ont pu être assurés. Les enseignantes s'excusent pour les parents qui s'étaient inscrits et qui n'ont pas pu assister à la classe. Les parents présents étaient contents de l'expérience, à renouveler l'année prochaine.

## **3) Sécurité et PPMS**

Le deuxième exercice incendie s'est tenu le 09/03/18. Il s'est déroulé dans le calme mais pas simultanément pour les deux classes. Problème soulevé: on n'entend pas l'alarme incendie d'une classe à l'autre. Que dit la législation pour les bâtiments séparés ? Madame Fletcher se renseigne sur ce point.

Le deuxième exercice PPMS se tiendra le mardi 13/03/2018. Il s'agit d'un exercice de mise à l'abri. Les élèves devront rester en sécurité dans les classes pendant un temps donné.

## **4) Coopérative scolaire**

Au 31 janvier, la coopérative scolaire s'élevait à 4332,12€

Les dépenses à venir :

-solde du séjour au Puy du Fou soit 1436,34€ (en tenant compte de la participation des parents et des acomptes déjà versés).

-achat matériel pour le spectacle de fin d'année (environ une centaine d'euros)

-dépenses engendrées par la kermesse (tombola, repas) à définir.

Les représentants de parents d'élèves proposent de demander une intention de participation sur l'année pour avoir une vision de la somme qui serait potentiellement récoltée en donnant la possibilité aux parents de payer en plusieurs fois (faire des chèques à encaisser le.../....) Par ailleurs, il serait envisageable de faire un deuxième appel au cours du second semestre.

## **5) Cycle piscine**

Tous les élèves de l'école se rendront à la piscine les mardis de 9h30 à 11h30 à compter du 20/03/2018. La semaine du séjour au Puy du Fou, la séance de piscine aura lieu le jeudi 12/04/18 aux mêmes horaires.

Les élèves devront avoir un sac de piscine avec

-maillot de bain (pas de short, maillot de bain une pièce pour les filles) -serviette de bain -bonnet de bain (obligatoire) ; il est conseillé d'habiller les enfants en tenue de sport avec des vêtements et des chaussures faciles à enlever et à remettre. Les enfants sont autorisés à prendre dans leur sac une compote ou une barre de céréales.

## **Relations avec la mairie et le périscolaire**

### **1) Budget prévisionnel 2018**

Le budget alloué par année civile est de 100 euros par enfant. Le budget de l'école sera incorporé dans le budget de la commune, mais il y aura une ligne spéciale pour l'école. Les commandes sont à faire comme d'habitude, en fin d'année scolaire.

### **2) Effectifs prévisionnels pour l'année 2018/2019**

Pour la rentrée 2018/2019, nous prévoyons :

2 CP 5 CE1 6 CE2 6 CM1 7 CM2

Soit un total de 26 élèves. Ces effectifs sont donnés à titre indicatif et peuvent être amenés à changer en raison de possibles arrivées ou départs. M. le Maire précise qu'il y a malheureusement plusieurs familles dont les enfants sont scolarisés sur des écoles alentours. Afin d'attirer plus de familles, il est fait mention de proposer des horaires de garderie plus élargies et de faire un sondage en demandant aux habitants quels seraient leurs besoins. Mme Fletcher souhaite également mettre en place un site école dès la rentrée 2018/2019 pour communiquer davantage sur les projets réalisés, les actions menées etc.

En attendant la mise en place de cet espace numérique, il faut mettre à jour le site internet de la mairie en diffusant notamment le projet d'école et en actualisant les informations (nom des enseignantes, nombre d'élèves etc.)

### **3) Remise des prix de fin d'année**

Chaque année, le Conseil Municipal remet aux élèves de l'école un livre en récompense du travail effectué tout au long de l'année. Les CM2 se verront remettre un dictionnaire. Les livres ont déjà été commandés.

## **Projets annuels et projet d'école**

### **1) Actualisation du projet d'école**

Le projet d'école 2015/2020 a été mis à jour et actualisé par les enseignantes. Les 3 principaux axes restent les mêmes, à savoir :

- Respecter les autres et les règles de la vie collective, appliquer les codes de la politesse dans les relations avec les camarades, avec les adultes à l'école et hors de l'école, avec la maîtresse au sein de la classe. Une maman fait remarquer que les climats de récréation ont changé positivement.
- Utiliser les instruments de géométrie pour vérifier la nature des figures planes usuelles et réaliser des tracés précis, résoudre des problèmes de construction
- Commencer à s'autoévaluer dans des situations simples, être persévérant dans les activités, respecter des consignes simples en autonomie, soutenir une écoute prolongée.

Ce projet doit être consultable par les familles et sera diffusé sur le site internet de la mairie.

## **2) Carnaval 2018**

Le carnaval se déroulera le samedi 24 mars. Les habitants du village ont été informés par courrier dans les boîtes aux lettres. La gendarmerie est également informée de la manifestation.

Le cortège partira de l'école à 11h et sera de retour pour 12h dans la cour de l'école. Un buffet, alimenté par parents et enseignants, sera tenu. La part de quiche/ gâteau sera vendue 0,50€ comme l'année précédente au profit de la coopérative scolaire.

## **3) Kermesse 2018**

Elle aura lieu le samedi 16 juin à partir de 10h30. Elle commencera par le spectacle des enfants, puis se poursuivra par la remise des prix des élus municipaux ainsi que par un déjeuner. Des jeux et une tombola seront organisés. Il est proposé aux représentants de parents d'élèves de fixer une date de réunion pour discuter de l'organisation de cette kermesse. La date est fixée au lundi 26 mars à 19 h, seulement avec les représentants de parents d'élèves et les enseignantes.

## **4) Voyage scolaire au Puy du Fou**

Le voyage est maintenu les 9 et 10 avril 2018. La réunion d'informations aux parents a eu lieu le jeudi 8 mars. Seul un enfant ne participera au séjour.

## **5) Projet jeu des Goupils**

Ce projet est directement en lien avec la thématique annuelle choisie par les enseignantes : le voyage dans le temps. Sur le modèle du jeu de l'oie, les élèves vont créer un « jeu des goupils » retraçant l'histoire de Goupillières. Ce jeu sera également mis en ligne dans le cadre du projet « e-ville en Yvelines », un projet Education Nationale. A cette occasion, les enfants de l'école iront visiter le château de Goupillières ainsi que le parc du château et son château d'eau.

## **6) Relations avec le collège**

- Retour sur la journée inter-degré du 13/02/2018

Les élèves de CM2 ont passé la journée au collège d'Orgerus. Ils ont pu suivre des cours comme des élèves de 6<sup>ème</sup> et visiter les locaux. Ils ont été pris en charge par des professeurs et des conseillers d'éducation. Madame Fletcher était présente pour les accompagner dans le bus scolaire à l'aller et au retour.

- Les passages

Pour les élèves de CM2 désireux d'aller au collège d'Orgerus : bien que chaque année, la majorité des élèves de CM2 se rendent au collège Georges Pompidou d'Orgerus, il est nécessaire de faire une demande de dérogation afin qu'elle soit validée administrativement car officiellement, le collège de secteur est le collège François Rabelais de Beynes.

Demande d'informations par les parents : en quoi consiste la concertation CM2-6<sup>e</sup> ? Mme Fletcher donne l'exemple des progressions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Signature du président du conseil d'école :

*FLETCHER Mylène*

Signature du secrétaire de la séance :

*DAVIDOVSKI Catherine*